

L'honorable M. WATSON : Si le Sénat me le permet, je proposerai le renvoi de ce projet de loi à un nouvel examen du comité des banques et du commerce.

Je rappellerai que ce projet a été déposé par moi devant le Sénat. J'ignorais qu'une réunion du comité avait été convoquée pour aujourd'hui. Au reste, j'étais occupé ailleurs, et l'avocat de la compagnie m'a déclaré qu'il n'en avait pas été prévenu. Il aurait aimé assister aux débats, car il n'approuve point les modifications faites au projet de loi. Je suis sûr que le Sénat ne me refusera pas, comme défenseur du bill, son renvoi à un nouvel examen du comité.

Il n'y avait personne de présent à cette réunion pour défendre le projet de loi, et l'avocat de la compagnie m'informe qu'il est prêt à expliquer toutes les raisons nécessaires qui s'opposent à l'adoption du projet de loi dans la forme qui lui a été donnée.

L'honorable M. KERR (Toronto) : Ce projet de loi et les amendements dont on nous propose l'adoption ont déjà été discutés dans une réunion antérieure du comité des banques et du commerce.

Ces amendements ne furent pas formellement adoptés à cette séance, pour donner à tout intéressé l'occasion de faire entendre ses objections. Le comité a eu une nouvelle réunion aujourd'hui et personne ne s'est présenté à propos de ce bill. Les modifications en question ont été adoptées dans ces deux occasions après mûre délibération du comité. Peut-être notre honorable collègue serait-il satisfait si, au lieu de demander l'adoption des amendements séance tenante, je proposais le renvoi à demain de la discussion sur ces amendements.

Le premier amendement règle que la compagnie sera restreinte à certaines catégories de valeurs dans le placement de ses fonds. Le second amendement est sous la forme d'un nouvel article prévoyant l'application d'une pénalité pour l'omission de rendre compte tel qu'édicte dans la loi.

Je ne vois pas l'utilité de renvoyer le projet de loi à un nouvel examen du comité. Dans tous les cas, je suis disposé, si le Sénat y acquiesce, à modifier ma proposition dans le sens que j'ai indiqué. Si notre honorable collègue, après réflexion, estime qu'il y a lieu de renvoyer le projet de loi à un nouvel examen du comité, il pourra en faire la proposition.

L'honorable M. WATSON : Je ne connais pas très bien les dispositions de ce projet de loi, et je suppose que nos collègues ne sont guère plus renseignés que moi à cet égard. Mais l'avocat qui l'a élaboré désire beaucoup qu'il soit adopté dans la forme sous laquelle il a été présenté au comité. Je reconnais que ces amendements sont restés en suspens au comité pour permettre de les étudier, mais je crois que cette convocation a été faite bien hâtivement aujourd'hui. On en a été prévenu insuffisamment, et quelques membres n'ont même pas été touchés par l'avis de convocation.

Si je ne me trompe, le comité a une réunion demain ; et certes, il serait bien préférable de renvoyer le bill à un nouvel examen du comité pour entendre l'avocat de la compagnie dans l'exposition de ses arguments. Cet homme ne peut être admis à discuter devant le Sénat ; en renvoyant la discussion des amendements à demain, nous ne sommes guère plus avancés. Si le comité, après avoir entendu l'avocat de la compagnie, juge de s'en tenir à sa première décision, très bien ; mais je ne pense pas qu'il le fasse, après les explications qu'il aura entendues.

L'honorable M. FERGUSON : Je ne crois pas qu'il soit utile de renvoyer le projet à un nouvel examen du comité demain, car un bill très important doit y venir en discussion, et nous attendons des gens de Montréal, de Toronto et d'ailleurs qui seront entendus demain à l'ouverture de la séance.

Il me semble qu'on pourrait accepter la proposition de notre honorable collègue qui demande de remettre à demain la discussion sur ces amendements. Si l'honorable sénateur a quelque chose à faire rectifier, il pourra déposer demain une proposition en ce sens.

L'honorable M. WATSON : Je désire que l'avocat, qui connaît bien le projet de loi et l'a élaboré pour les requérants, soit entendu en personne. Il a été privé de cet avantage aujourd'hui, parce qu'il ignorait que le comité dût se réunir.

L'honorable M. FERGUSON : Je ne dis pas qu'il faut refuser tout nouvel examen du projet de loi ; mais qu'il sera impossible au comité de s'en occuper demain d'une façon suffisante.